

Eoliennes en mer : quinze ans à brasser de l'air pour un projet à 15 milliards

Des recours en avalanche, une administration abusive, des tarifs prohibitifs, une industrie sabordée... les six "parcs" prévus dans la Manche et l'Atlantique ont pris un retard colossal. Et Edouard Philippe voulait tout arrêter !

DES ÉOLIENNES au large de Berck ? Du vent, oui ! Ils étaient nombreux, les habitants de cette station balnéaire du Pas-de-Calais, à tempêter contre l'installation dans la Manche de ventilateurs géants, producteurs d'électricité « verte ». En août 2017, ils ont été entendus. Aussitôt, deux importants du coin ont fait des moulinets, se vantant sur Facebook (9/8) d'avoir « expliqué » au ministre Nicolas Hulot pourquoi ce projet d'éoliennes en mer ne devait pas se poursuivre (...). Heureux d'avoir obtenu gain de cause. Noms de ces héros ? Thibaut Guilluy, candidat malheureux aux législatives, et sa suppléante Tiphaine Auzière. Celle-ci n'est pas une inconnue : sa mère possède une maison toute proche – au Touquet – et se nomme... Brigitte Macron.

L'histoire en dit long sur les motifs qui président à l'implantation des éoliennes « offshore », réparties sur six parcs : l'île d'Yeu, Saint-Nazaire, Saint-Brieuc, Courseulles-sur-Mer, Fécamp et Le Tréport. Cette dernière commune était vent debout contre le projet : « Nous avons la plus grosse réserve de coquilles Saint-Jacques de France, s'écroule une porte-parole de la mairie. Soixante-dix bateaux de pêche sont menacés. »

C'était mieux à vent ?

D'autres, au contraire, piaffent. Saint-Nazaire, par exemple, ou Fécamp. Là, Marie-Agnès Poussier-Winsback, la maire (LR), attend « une centaine d'emplois de maintenance et 1,2 million par an (budget de la ville : 48 millions) ». Avec un impact visuel « presque invisible à 20 km et un quasi-consensus, pêcheurs compris ».

Adaptés ou non, ces programmes mobilisent des sommes d'argent public colossales : plus de



15 milliards d'euros, dont 2 milliards pour chaque parc ! Selon les marchands de pales, ils génèrent 15 000 emplois directs et indirects, permettant d'alimenter 3 millions d'âmes au total. Moins, contestent les ventiphobes : les machines tournent rarement à plein.

L'enjeu aurait-il conduit l'État à passer le turbo ? Pas du tout. Alors que la France et l'Allemagne se sont lancées, il y a quinze ans, dans l'aventure de l'éolien marin, notre voisin teuton alignera en 2020 une puissance de 5,3 gigawatts (l'équivalent de cinq ou six réacteurs nucléaires) et nous... zéro. Au mieux, les premiers mats sortiront de l'eau en 2021 ou en 2022.

Les premiers appels d'offres, lancés en 2004, témoignent d'un amateurisme confondant. Mal fichus, ils laissent aux industriels le soin de réaliser les nécessaires études de vents, de fonds marins, de houles – alors qu'en Allemagne, en Grande-Bretagne ou au Danemark, l'État les finance. Au cours des années qui suivent, les plans

écologiques applaudissant les énergies renouvelables – Grenelle de l'environnement de Borloo, loi de transition énergétique de Royal, plan Climat de Hulot – s'empilent, et les appels d'offres sont repensés et rafistolés...

Des ronds dans l'air !

En 2011, les marchés sont enfin lancés. Sauf que c'est aux trois opérateurs désignés « têtes de file » – EDF (trois parcs), Engie (deux parcs) et l'espagnol Iberdrola (1 parc) – d'affronter seuls les populations, les élus locaux et l'avalanche de recours juridiques déposés par les mécontents. Or l'instruction d'un dossier dure de trois à cinq ans de plus que chez nos voisins, qui disposent de deux niveaux judiciaires pour contester – contre trois en France : tribunal administratif, cour d'appel, Conseil d'État.

Il faut attendre sept ans pour qu'un gouvernement, celui d'Edouard Philippe, s'avise de sup-

primer un recours. En veine d'efficacité, il décide également de regrouper, au sein d'un unique « permis enveloppe », les quatre ou cinq permis (eau, domaine maritime, espaces protégés, etc.) exigés jusque-là séparément.

Sites dédiés, pubs coûteuses, voyages dans les pays où « ça marche »... EDF et Engie n'ont pourtant pas ménagé leurs efforts pour amadouer élus, riverains et pêcheurs. Ils ont même séduit quelques spécialistes. Georgina Grenon, notamment, chargée des « filières vertes » au ministère de l'Écologie, qui a mis au point les appels d'offres. En mars 2017, elle a rejoint... la division « renouvelable » d'Engie.

Autre indice de l'amateurisme français ? Le prix auquel EDF aurait dû racheter cette électricité, qui rendait le programme prohibitif. Depuis dix-huit mois, les experts massacrent notre politique d'énergies renouvelables. À l'été 2017, la Commission de régulation de l'énergie chiffrerait à plus de 40 milliards – sur vingt ans – le coût pour l'État des éoliennes marines ! Mais cette évaluation ne tenait pas compte des retombées (taxes, gains énergétiques) et a fait hurler les industriels, qui parlent plutôt de 15 milliards. En mars 2018, un rapport du Conseil économique, social et environnemental enfonce le clou. Et, un an plus tard, l'Assemblée lance une commission d'enquête parlementaire sur l'impact financier des renouvelables qui s'annonce peu câline...

Les watts que j' préfère

Tout le programme, d'ailleurs, a bien failli être enterré. Ainsi que l'on confie au « Canard » plusieurs hauts fonctionnaires, Edouard Philippe – pourtant ex-maire du Havre, où doivent se construire une partie des machines – voulait,

au printemps 2018, arrêter les frais. Une mission de la dernière chance est alors confiée à Gérard Rameix. L'ancien « gendarme de la Bourse » fait baisser les tarifs de 200 euros par mégawatt-heure, à moins de 150 euros. Et l'État prend à sa charge études et raccordement électrique des mats. Ce qui lui coûte moins cher que l'indemnisation des industriels en cas d'abandon des parcs : 1 milliard ! En novembre, Macron confirme les six parcs, y ajoutant même celui de Dunkerque, où les tarifs, désormais fixés par le marché, devraient avoisiner 50 euros. Mais bonne nouvelle, il ralentit le calendrier des fermetures de centrales nucléaires. Des arrêts pourtant à

même de doper les éoliennes marines... Pour tourner enfin les pales, il faudrait également que les innombrables recours soient « purgés ». Fin mars, le Conseil d'État, qui devait trancher pour Saint-Nazaire, a annoncé avec gravité qu'il n'avait aucune idée de la date à laquelle il s'y résoudrait. « Avant l'été », souffle au « Canard » un grand commis... Mais encore quelques semaines de retard, et les travaux seront reportés à l'an prochain. Difficile, en effet, de les commencer durant l'hiver, quand la mer est peu élémentaire. Faute d'éoliennes, on continuera de remuer de l'air...

Odile Benychia-Kouider et Jean-François Julliard

La filière française fait "pale" figure...

IL Y A QUATRE ANS encore, deux groupes tricolores figuraient parmi les champions du monde de l'industrie éolienne marine : Alstom vendait ses turbines dans tous les pays, et Areva – associée à l'espagnol Gamesa – se préparait à ouvrir cinq usines en France pour fabriquer ces moulinets à vent géants. À la clé ? Un millier d'emplois, surtout au Havre. Le maire de la ville, Edouard Philippe, clamait alors son « optimisme » (« Les Echos », 20/9/15).

En 2016, Areva a cédé son activité verte à l'allemand Siemens, et, en 2018, Alstom a vendu sa branche énergie à l'américain General Electric (GE). Des affaires difficiles, mais aussi des débouchés incertains – la faute aux factés de l'État (lire ci-contre) –, expliquent cette volte-face. À leur tour, d'ailleurs, les repreneurs des deux boîtes françaises rament. Après

maints retards, l'usine d'éoliennes du Havre pourrait être construite... à la mi-2020. Celle de GE à Montoir-de-Bretagne tourne au ralenti, et la division ingénierie de Nantes va supprimer 80 emplois.

Et le triomphe des « énergies marines » à la française continue ! Le 26 juillet dernier, Naval Group (contrôlé à 62,5 % par l'État) a coulé le programme « hydroliennes », alors que l'usine d'assemblage de ces turbines sous-marines avait été inaugurée... six semaines plus tôt à Cherbourg. Bilan : 260 millions engloutis !

Quant aux éoliennes flottantes, vitrines du savoir-faire français (start-up, brevets, etc.), pouvant être ancrées loin des côtes et sur des mers profondes, elles sont elles aussi en carafe, faute d'appel d'offres et malgré de timides annonces de Macron en novembre. Pas de quoi se « ventier »...